RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE 2025

Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, notamment de ne laisser personne de côté, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine

Résumé analytique



Union Africaine
CEA
Banque africaine de développement
African Development Bank
African Development Fund
Fonds africain de développement
PNUD

Résumé analytique

Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2025 examine l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique et formule des recommandations visant à en soutenir la réalisation. À l'instar des éditions précédentes, le rapport de 2025 s'aligne sur le thème et les objectifs de développement durable (ODD) correspondants retenus chaque année par le forum politique de haut niveau pour le développement durable.

En 2025, les ODD examinés par le forum politique de haut niveau sont les suivants : bonne santé et bien-être (objectif 3), égalité entre les sexes (objectif 5), travail décent et croissance économique (objectif 8), vie aquatique (objectif 14) et partenariats pour la réalisation des objectifs (objectif 17). Chacun de ces objectifs est analysé en lien avec l'objectif correspondant de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Les conclusions du rapport mettent en évidence la nécessité d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre de ces cinq ODD et de renforcer les systèmes statistiques afin d'assurer un suivi des résultats obtenus. Si des progrès sont enregistrés en ce qui concerne 12 des 17 ODD, le rythme actuel reste insuffisant pour permettre à l'Afrique de réaliser les ODD d'ici à 2030. Dans l'ensemble, l'insuffisance des données disponibles ne permet pas de dresser un tableau complet des performances du continent.

Principales conclusions

Des progrès restent possibles malgré les défis multiples

Selon les estimations, en 2025, l'Afrique compte 12 des 20 pays affichant la croissance économique la plus rapide au monde, contre 10 en 2024, et devrait enregistrer un taux de croissance supérieur à la moyenne mondiale. D'importantes possibilités se présentent, en dépit des défis multiples liés au fardeau de la dette, à la progression inquiétante d'une croissance non créatrice d'emplois et à la montée des incertitudes à l'échelle mondiale. La mise à profit du dividende démographique, des ressources naturelles, des technologies numériques, des investissements du secteur privé et d'institutions solides favorisera la transformation nécessaire à l'appui d'un développement durable et inclusif.

La réalisation des ODD en Afrique nécessite de combler un déficit de financement important

Selon une publication conjointe à paraître de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Afrique devra combler un déficit annuel de financement sans précédent, estimé entre 670 et 762 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2030, dont plus de 80 % concernent les pays les moins avancés (PMA). Il est donc nécessaire de combler cet important déficit de financement pour permettre la réalisation des ODD.

1. Assurer la santé et le bien-être

L'Afrique a réalisé des progrès notables dans le domaine de la santé, bien que des insuffisances subsistent dans plusieurs domaines

L'Afrique a enregistré des avancées notables dans le domaine de la santé depuis 2015. L'espérance de vie a augmenté de trois ans ; la mortalité maternelle a diminué de 7,4 % ; la mortalité juvénile a reculé ; la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est passée de 61,8 % en 2015 à 75,7 %. Des progrès notables ont également été réalisés dans la lutte contre les maladies

infectieuses, notamment le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Malgré ces avancées, plusieurs indicateurs en matière de santé restent inférieurs aux moyennes mondiales. En particulier, les taux de mortalité maternelle demeurent alarmants, et les taux de la mortalité néonatale ainsi que de la mortalité des enfants de moins de cinq ans dépassent encore les seuils cibles fixés à l'échelle mondiale. Si la couverture vaccinale s'est améliorée dans l'ensemble, des disparités persistent, notamment pour certaines maladies comme le papillomavirus humain (HPV) et la rougeole.

Compte tenu de la faible probabilité que de nombreux pays africains réalisent l'ODD 3 d'ici à 2030, une accélération des efforts s'impose

Il est peu probable que la majorité des pays africains parviennent à réaliser l'ensemble des cibles de l'ODD 3 d'ici à 2030. Les facteurs qui contribuent à cette situation sont notamment les disparités dans l'accès aux services de santé, l'insuffisance des infrastructures, la pénurie d'agents de santé qualifiés, les dépenses de santé à la charge des patients, la mise en œuvre inégale des politiques de santé, les difficultés d'accès aux médicaments essentiels et aux services de diagnostic, les inégalités de revenu, les situations de conflit ainsi que le niveau limité des dépenses publiques de santé. Les inégalités et les injustices socioéconomiques continuent d'accroître les disparités en matière de santé sur le continent. À l'heure actuelle, les dépenses publiques de santé représentent en moyenne environ 7 % des budgets nationaux, soit un niveau nettement inférieur à l'objectif fixé de 15 %. Toutefois, une amélioration de l'efficience des dépenses dans le secteur de la santé pourrait également contribuer à de meilleurs résultats en matière de santé publique. Les changements climatiques et d'autres menaces émergentes exposent les systèmes de santé du continent à de nouveaux risques, compromettant les avancées vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2030.

2.Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Malgré le rôle central de l'ODD 5 en tant que levier essentiel d'un développement durable et inclusif, des insuffisances notables subsistent dans sa réalisation. Des lois et des normes sociétales discriminatoires continuent d'entraver l'accès des femmes aux ressources économiques, à la propriété et aux services financiers. Ces obstacles limitent leurs perspectives économiques et freinent la création d'emplois ainsi que la croissance économique sur l'ensemble du continent africain. Seuls 15 pays africains ont adopté des cadres juridiques solides en faveur de l'égalité entre les sexes, tandis que près de 60 % d'entre eux ne disposent pas de données suffisantes concernant ces questions. En 2022, l'Afrique se situait à 20,3 points de pourcentage en dessous de la moyenne mondiale pour ce qui concernait la mise en œuvre de cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et surveiller l'application du principe d'égalité entre les sexes dans les domaines de l'emploi et des ressources économiques.

L'autonomisation économique des femmes demeure limitée en raison de pratiques discriminatoires et de l'absence de cadres juridiques adéquats.

Malgré la mise en place de plusieurs mécanismes visant à favoriser la participation des femmes aux instances de décision

économique, d'importantes lacunes subsistent. En 2022, 68 % des femmes occupaient un emploi vulnérable, contre 57 % des hommes. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes reste important, les femmes percevant en moyenne 21 % de moins que les hommes dans les postes hautement qualifiés en 2023. Bien que leur accès à l'éducation se soit amélioré, les femmes restent sous-représentées dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que dans l'accès à la formation professionnelle. Cette situation s'explique par la persistance de normes sociétales et de pratiques discriminatoires profondément enracinées.

La lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles demeure une priorité

La violence à l'égard des femmes demeure un frein important à la réalisation de l'ODD 5 sur le continent africain. En 2023, la proportion de femmes et de filles ayant été victimes de violences physiques ou sexuelles est restée stable (24 %), indiquant une absence de progrès. Pas moins d'une femme ou fille sur cinq, âgée de 15 à 49 ans, en Afrique – et une sur sept en Afrique du Nord – a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des douze derniers mois. Les violences sexuelles perpétrées par des personnes autres qu'un partenaire intime constituent également un problème persistant, de nombreux cas n'étant pas signalés en raison de la stigmatisation et de la crainte de représailles. Les pays africains ont accompli des progrès considérables dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes grâce à la mise en œuvre de diverses stratégies. Trente-six pays ont renforcé les services de soutien aux personnes survivantes, notamment les centres d'hébergement et l'assistance juridique, tandis que 35 ont renforcé leurs cadres juridiques visant à prévenir la violence.

Les pratiques préjudiciables et la charge des soins dans le milieu de vie restent un obstacle à une participation effective

Le mariage d'enfants demeure une pratique largement répandue sur le continent. En 2023, quelque 130 millions de femmes et de filles avaient été mariées avant l'âge de 18 ans. L'Afrique abrite 80 % des 20 pays affichant les taux les plus élevés de mariage d'enfants, les sept premiers étant situés sur le continent. Les mutilations génitales féminines restent également courantes, 34,6 % des filles et femmes âgées de 15 à 49 ans en ayant été victimes en 2022. Outre qu'elles subissent ces pratiques préjudiciables, les femmes africaines continuent d'assumer une part disproportionnée du travail non rémunéré. En moyenne, elles consacrent 249 minutes par jour aux soins dans le milieu de vie, ce travail n'étant pas rémunéré, contre seulement 87 minutes pour les hommes, ce qui limite considérablement leurs possibilités d'exercer une activité professionnelle.

Des avancées notables ont été enregistrées en matière de parité des sexes aux postes de direction et d'encadrement

La parité des sexes aux postes de direction et d'encadrement constitue un levier essentiel pour l'autonomisation des femmes. En 2023, les femmes occupaient 26 % des sièges parlementaires en Afrique, contre 19 % en 2015, et seulement 43 % des postes de direction, alors qu'elles représentaient 53,5 % de la population active. Vingt-cinq pays ayant participé à l'examen de Beijing+30 ont adopté des mesures temporaires spéciales, telles que des quotas de représentation féminine. C'est le cas, par exemple, de la loi adoptée en Sierra Leone en 2023, qui impose un quota de 30 % de femmes candidates

pour tous les emplois. Cette même année, les femmes y occupaient 34 % des sièges parlementaires, dépassant ainsi l'objectif de 30 % fixé dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Les disparités entre les femmes et les hommes en matière de propriété demeurent prononcées, avec des écarts marqués selon les pays et les régions

En Afrique, les femmes continuent de se heurter à des obstacles majeurs lorsqu'elles souhaitent accéder à la propriété immobilière, foncière ou autres, en raison de barrières culturelles et juridiques persistantes. Les taux de femmes propriétaires varient de seulement 1 % au Mali à 73 % en Éthiopie. Il existe également d'importantes disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine des technologies numériques. L'écart moyen entre les genres en matière de possession de téléphone portable et d'utilisation d'Internet a diminué de 8 % entre 2020 et 2023 – passant respectivement de 24 % à 16 % et de 28 % à 19 % – mais l'accès des femmes aux outils numériques reste limité.

3. Promouvoir le travail décent et la croissance économique

Les progrès vers la réalisation de l'ODD 8 ralentissent en Afrique en raison de difficultés multiples

Bien que le travail décent et la croissance économique soient des leviers complémentaires permettant d'accélérer la réalisation des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063, l'Afrique progresse lentement vers la réalisation de l'ODD 8, en particulier dans les domaines de la croissance économique, de l'intégration des jeunes non scolarisé et sans emploi ni formation (NEET), et du tourisme en tant que composante du produit intérieur brut (PIB). Le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant s'établissait à 2,7 % en 2021, mais il a chuté à 0,7 % en 2023. Par ailleurs, plus de 23 % des jeunes Africains sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation, et il subsiste à cet égard d'importantes disparités entre les sexes. Malgré son énorme potentiel, le secteur du tourisme n'a contribué qu'à 6,8 % du PIB de l'Afrique en 2023, en dépit d'une reprise notable à la suite de la pandémie. Les problèmes multiples liés aux chocs économiques récents, aux changements climatiques et à l'instabilité géopolitique continuent de freiner la croissance économique et la création d'emplois décents sur le continent.

La qualité de l'emploi demeure une préoccupation en Afrique

La faiblesse de la productivité du travail reste un sujet de préoccupation. La production par travailleur en Afrique a reculé, passant de 4,2 % en 2022 à 2,89 % en 2024, et devrait atteindre 3,5 % en 2025 – un niveau inférieur à la moyenne mondiale, estimée à 3,8 %. Le taux d'emploi informel reste élevé : 83,1 % des travailleurs occupent un emploi informel, contre une moyenne mondiale de 57,9 %. Cette situation est aggravée par de fortes disparités entre les sexes. L'emploi des jeunes demeure largement concentré dans des secteurs non sécurisés, 71,7 % des jeunes travailleurs occupant des emplois dits précaires en 2023. L'inadéquation des compétences par rapport au marché du travail continue de limiter les possibilités d'emploi, malgré la progression des niveaux d'éducation. Le taux de participation à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels demeure extrêmement faible, s'établissant à seulement 2 %, ce qui est préoccupant. Les personnes en situation de handicap rencontrent des obstacles

systémiques à l'emploi, avec un taux d'insertion de 39 % seulement, contre 56 % pour les personnes sans handicap. Le travail des enfants reste une préoccupation majeure. Plus de 92 millions d'enfants exercent une activité professionnelle, dont 41,4 millions dans des conditions dangereuses. Parmi les cinq sous-régions du continent, l'Afrique de l'Est compte 44,5 millions d'enfants qui travaillent, soit 30 % de l'ensemble des enfants de la sous-région.

L'Afrique doit utiliser ses ressources de manière efficiente, promouvoir la diversification économique, encourager l'innovation et appuyer le développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises, afin de relever le défi de la productivité

L'Afrique doit utiliser ses ressources de manière efficiente, promouvoir la diversification économique, encourager l'innovation et appuyer le développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Malgré les avancées enregistrées dans plusieurs pays, des contraintes structurelles subsistent à l'échelle du continent, telles qu'une industrialisation limitée, des infrastructures insuffisantes, un accès restreint au financement, une gouvernance économique présentant des lacunes, des disparités entre les sexes et l'insuffisance des capacités. Les partenariats public-privé devraient également être mis à profit pour soutenir les efforts en faveur du développement durable.

Les pays africains doivent promouvoir l'emploi décent et soutenir la croissance économique en engageant des réformes structurelles

La transition numérique, essentielle à la réalisation des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063, offre des perspectives prometteuses pour améliorer la gouvernance en ligne, renforcer l'inclusion financière, faciliter les échanges commerciaux et élargir l'accès au crédit, tout en soutenant la croissance économique. En outre, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) devrait être mise à profit pour stimuler les échanges commerciaux à l'échelle régionale et mondiale, et pour renforcer l'intégration économique du continent. L'inclusion financière peut être favorisée par l'adoption de mesures relatives aux paiements prévoyant l'obligation d'ouvrir un compte pour tout décaissement. De manière générale, la réalisation de l'ODD 8 nécessite que l'Afrique accorde une attention prioritaire à l'emploi des jeunes, à l'intégration dans le secteur formel, à la promotion d'une croissance inclusive, à l'élimination du travail des enfants, à l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'inclusion numérique et financière. Ces efforts doivent s'appuyer sur une coopération et une intégration régionales renforcées.

4. Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines

L'Afrique progresse, bien que lentement, vers la réalisation de l'ODD 14

Les vastes systèmes d'eaux côtières et intérieures du continent africain constituent une source essentielle pour la subsistance de millions de personnes. Toutefois, ces écosystèmes sont gravement menacés par la surpêche, la pollution, l'urbanisation et les changements climatiques. En 2022, plus de 2 millions de tonnes de déchets ont été déversés sur les plages africaines, contre 1,7 million de tonnes en 2017. À l'échelle mondiale, les volumes de déchets ont augmenté, passant de 10,5 millions de tonnes à 12,4 millions de tonnes sur la même période. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, plus de 95 % des déchets retrouvés

sur les plages en 2021 et 2022 provenaient de sources terrestres. En 2023, l'indice moyen de santé des océans pour les pays africains s'élevait à 52,8, un niveau nettement inférieur à la moyenne mondiale, estimée à 70.

Des problèmes multiples et interdépendants compromettent la viabilité des écosystèmes marins et océaniques

La surexploitation des ressources halieutiques se poursuit en raison d'un dispositif de surveillance limité et de l'application insuffisante des réglementations existantes. L'Afrique a enregistré une légère hausse de la part de la pêche durable dans son PIB, qui est passée de 0,27 % en 2011 à 0,42 % en 2021. En Afrique, 15,9 % des zones marines sont désormais classées en aires marines protégées, dépassant ainsi la cible de 10 % fixée pour 2020 au titre de l'ODD 14. En 2023, le continent avait protégé 46,7 % des zones clés pour la biodiversité, un taux légèrement supérieur à la moyenne mondiale. Toutefois, le manque de données sur la durabilité des stocks halieutiques, les niveaux de pollution et l'application des réglementations internationales continue de limiter l'efficacité des efforts de planification et de mise en œuvre. Par ailleurs, l'urbanisation rapide des zones côtières accentue la pression sur les écosystèmes marins, soulignant la nécessité d'adopter des politiques environnementales et urbaines intégrées.

Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée, fondée sur des partenariats solides et une collaboration renforcée, pour parvenir à la durabilité des écosystèmes marins et océaniques

Il est essentiel de faire face aux multiples défis liés à la gestion durable des océans pour garantir la sécurité alimentaire, soutenir la croissance économique et renforcer la résilience climatique du continent. Les pays africains devraient créer un environnement propice, permettant de concilier santé des écosystèmes et développement socioéconomique, en améliorant la gouvernance et en garantissant la participation active des communautés locales. L'objectif est de faire en sorte que les ressources océaniques ne soient plus un facteur de vulnérabilité, mais deviennent un moteur de croissance inclusive et de résilience. Pour préserver les ressources marines et les ressources en eau douce face aux menaces croissantes, il sera nécessaire de mettre l'accent sur les approches fondées sur les écosystèmes, d'investir dans la recherche et les technologies, de renforcer les cadres de gouvernance, de promouvoir la coopération régionale et de garantir la mise en œuvre des accords internationaux.

5. Renforcer les partenariats pour le développement durable

Des défis financiers majeurs doivent être relevés pour parvenir à un développement durable et inclusif

L'Afrique fait face à d'importants défis financiers dans le cadre de ses efforts visant à réaliser les ODD et à mettre en œuvre l'Agenda 2063, dans un contexte marqué par la diminution de l'aide publique au développement (APD), le recul des investissements étrangers directs (IED), l'alourdissement du fardeau de la dette et une mobilisation insuffisante des ressources nationales. Les recettes publiques, exprimées en pourcentage du PIB, ont augmenté depuis 2020, mais elles demeurent inférieures à la moyenne mondiale. En 2023, les flux d'IED à destination du continent ont reculé de 3,4 %, pour atteindre 52,6 milliards de dollars des États-Unis – soit à peine 6 % du total des

IED reçus par les pays en développement. La soutenabilité de la dette demeure une préoccupation majeure, le service de la dette en Afrique étant passé de 8 % en 2015 à 9,6 % en 2022. Cette préoccupation s'intensifie dans de nombreux pays, en raison de chocs économiques répétés, de conditions financières tendues sur les marchés mondiaux des capitaux et de la dépréciation des monnaies nationales.

L'Afrique a progressé dans la réalisation de l'ODD 17, mais certains domaines nécessitent une accélération

Des progrès notables ont été réalisés en matière de transition numérique, de développement du commerce et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation. L'amélioration de la connectivité à Internet, les initiatives de renforcement des compétences numériques – telles que les projets portés par la Meltwater Entrepreneurial School of Technology (MEST) – ainsi que les projets d'infrastructure régionaux contribuent à soutenir la croissance économique sur le continent. Malgré ces avancées, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne le coût des services et les inégalités d'accès dans les zones rurales. La ZLECAf peut contribuer à renforcer les échanges commerciaux sur le continent et à réduire la dépendance à l'égard des marchés extérieurs. Toutefois, la persistance des obstacles non tarifaires et la faiblesse des capacités de production continuent de freiner les progrès, en particulier dans un contexte marqué par des incertitudes géopolitiques et des tensions liées aux régimes tarifaires à l'échelle mondiale. Le renforcement des capacités, reposant sur l'utilisation de plateformes numériques et la mise en œuvre de programmes ciblés en faveur des jeunes et des femmes, est essentiel pour permettre au continent de tirer pleinement parti de son dividende démographique.

Des systèmes statistiques performants permettant d'assurer le suivi des progrès réalisés et de renforcer la redevabilité sont nécessaires pour parvenir à un développement durable et inclusif

Bien que des progrès aient été réalisés en Afrique dans le développement des infrastructures de données et des initiatives de diffusion de données ouvertes, d'importantes lacunes subsistent en ce qui concerne la disponibilité, la qualité et la désagrégation des données. La modernisation des systèmes statistiques au moyen des technologies numériques et des outils géospatiaux contribue à en améliorer l'efficacité, mais de nombreux pays continuent de dépendre fortement de l'appui des donateurs pour la réalisation des recensements et des enquêtes. Le renforcement des systèmes statistiques nationaux et de la coopération régionale demeure indispensable pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Une approche intégrée de la mise en œuvre de l'ODD 17

De manière générale, la réalisation de l'ODD 17 en Afrique requiert une stratégie intégrée, reposant sur des réformes nationales, une intégration régionale renforcée, l'innovation numérique, des partenariats internationaux et des mécanismes de financement inclusifs. Les pays africains devraient diversifier leurs sources de financement, en accordant la priorité à la mobilisation de recettes nationales et aux partenariats avec le secteur privé, les diasporas africaines et les acteurs philanthropiques. Par ailleurs, une réforme de l'architecture financière

mondiale s'avère indispensable pour réduire les coûts d'emprunt et faciliter l'accès à des financements à un coût abordable et à long terme, ainsi qu'au financement de l'action climatique. La levée des obstacles au commerce, l'amélioration des infrastructures et le renforcement des capacités de production contribueront à accroître la compétitivité du continent, à accélérer l'industrialisation et à consolider les chaînes de valeur régionales. Le renforcement de l'intégration régionale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf, exige une coordination étroite entre les autorités de régulation et les décideurs. Enfin, l'investissement dans le renforcement des capacités, la science, la technologie, l'innovation et les systèmes de données demeure essentiel pour assurer une mise en œuvre efficace de l'ODD 17.

Principales recommandations

Il est peu probable que les pays africains réalisent les cinq ODD examinés dans le présent document d'ici à 2030. L'accélération des progrès vers la réalisation des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063 nécessitera une approche intégrée et des initiatives se renforçant mutuellement. À cette fin, les pays africains sont encouragés à :

Mobiliser la solidarité régionale en s'appuyant sur les mécanismes de coopération Sud-Sud

Dans le contexte des incertitudes géopolitiques actuelles, la coopération Sud-Sud n'a jamais été aussi nécessaire. Les pays africains devraient mettre en place une plateforme commune afin de promouvoir des solutions et des perspectives adaptées aux réalités du continent et de mobiliser les potentialités de la collaboration régionale pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ils devraient également tirer parti des prochaines conférences internationales, notamment la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025 et le deuxième Sommet mondial pour le développement social, pour promouvoir une position africaine unifiée sur les priorités de la mise en œuvre de ces deux programmes.

Investir dans les compétences et l'éducation à tous les niveaux

L'investissement dans les compétences et l'éducation à tous les niveaux est indispensable pour permettre à l'Afrique de tirer parti de son dividende démographique et de garantir un développement inclusif. Une approche intégrée en matière de renforcement des compétences et de formation de la main-d'œuvre contribuera à la création d'emplois et à la cohésion sociale. Les pays doivent veiller à maintenir un investissement soutenu dans la petite enfance et l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, en mettant l'accent sur le développement de la pensée critique et des compétences techniques spécialisées. Un tel investissement en faveur des compétences et de l'éducation à tous les niveaux constituera un levier fondamental pour parvenir à un développement durable et inclusif.

Investir dans la jeunesse

Les pays africains devraient soutenir l'engagement des jeunes en tant que partenaires stratégiques, en investissant dans les systèmes éducatifs et les programmes de renforcement des compétences. Ces efforts devraient viser à doter les apprenants de la maîtrise des outils numériques, de

compétences entrepreneuriales et des capacités nécessaires pour accéder à un emploi décent, tout en promouvant le projet de plateforme mondiale de la jeunesse comme vecteur essentiel de la participation des jeunes aux processus décisionnels. Une stratégie intégrée, mobilisant l'ensemble des parties prenantes – y compris les gouvernements, les organisations, le secteur privé et les investisseurs – contribuera à soutenir l'action d'une jeunesse forte et dynamique, capable de conduire le continent vers la croissance et le développement.

Mobiliser des financements et renforcer les partenariats

Les pays sont encouragés à mobiliser des financements pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD, en s'appuyant sur la mobilisation des ressources nationales, les mécanismes de financement novateurs, le renforcement de la viabilité de la dette et une réforme de l'architecture financière mondiale qui tienne compte des besoins propres aux pays africains. Ils devraient également renforcer les partenariats afin de promouvoir des modes de consommation et de production durables. En outre, ils devraient procéder à une évaluation rigoureuse des plans et des programmes mis en œuvre dans les domaines ayant des effets transformateurs sur la réalisation de plusieurs objectifs, notamment les infrastructures, la science, la technologie et l'innovation, la transformation numérique, les systèmes alimentaires, les énergies renouvelables, l'industrie manufacturière à valeur ajoutée et l'action climatique.

Renforcer les institutions à l'appui d'une gouvernance économique efficace

Les pays devraient élaborer et mettre en œuvre des systèmes de responsabilité mutuelle fondés sur des données probantes aux niveaux local, national, régional et international. La mise en place de mécanismes visant à renforcer la reddition de comptes et à lutter contre la corruption a un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Des institutions solides, reposant plus fortement sur des principes de transparence et d'obligation de rendre compte, permettront de mettre en place un dispositif intégré fondé sur des dynamiques se renforçant mutuellement, propice à la réalisation d'un développement durable et inclusif.

Investir dans les infrastructures de données

Le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données est essentiel pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les interventions en faveur de la réalisation des ODD. À cette fin, plusieurs mesures devraient être envisagées : i) l'amélioration de l'intégration des données, des infrastructures de données et de leur interopérabilité dans tous les pays, ainsi que le renforcement de la collaboration avec le secteur privé et de la gouvernance des données ; ii) le renforcement des capacités en matière d'analyse de données ; iii) l'utilisation des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle. Les pays devraient investir dans l'amélioration de la collecte, de la diffusion et de l'analyse des données relatives aux plans nationaux de développement, aux ODD et à l'Agenda 2063.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression
de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015. Imprimé sur du papier sans chlore.